

FICHE RENSEIGNEMENTS

NOM :
PRENOM :
TAILLE :
POIDS :
POINTURE :
DATE DE NAISSANCE :

Ski **ou** **Snow**

REUNION POUR LE SEJOUR

Une réunion d'information aura lieu le mercredi 27 Janvier 2021 à 18h30 dans les locaux de l'espace jeunesse.

Pour + d'informations contactez-moi :

- au 06 78 12 18 79

- ou par mail à :

espacejeunesselepouget@hotmail.fr

Mme GAGNOL



Séjour Neige Février 2021

5 jours de Ski

Du Dimanche 21 Février au Vendredi 26 Février



A partir de 11 ans

16 places

1er Inscriptions jusqu'au 18/12/2020

COUT SEJOUR

Coût du séjour : 550 €
(tout frais compris)

- Assurance avec forfait (non obligatoire) 17€
- Equipement Snowboard (en +) A DEFINIR

Aide à déduire adhérent 2021:

- Budget de fonctionnement de l'espace jeunesse : - 120€

Prix à payer : 430€

Tarif adhérent 2021 n'habitant pas sur la commune:

- Budget de fonctionnement de l'espace jeunesse : 0 €

Prix à payer : 550€

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____ responsable légal de _____ inscrit celui-ci ou celle-ci au séjour Neige qui se déroulera du 21 février au 26 février 2021

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription au séjour et m'engage à rembourser à l'espace jeunesse du Pouget les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.

Fait à _____

le _____

Signature :

MODALITES DE PAIEMENT DU SEJOUR

⇒ Acompte : 130 € pour valider l'inscription

En cas de non versement de l'acompte avec l'inscription la place sera proposée à un jeune en attente.

⇒ La somme restante devra nous être versée au plus tard pour la réunion du 27 janvier 2021 dernier délai.

⇒ Possibilité d'échéancier : le séjour est payable en plusieurs fois. Que ce soit pour l'acompte ou le solde du séjour. Vous pouvez faire plusieurs chèques sur lesquels vous notez au dos, la date à laquelle vous voulez que nous les encaissions. Nous devons avoir tous les chèques pour le **27 janvier 2021** même s'ils sont à encaisser plusieurs mois après le séjour.

(établir l'ordre des chèques à « REGISSEUR DE RECETTE»)

Tout abandon ou renvoi au cours du séjour du jeune inscrit, ne donnera lieu à aucun remboursement.

En cas de désistement, seront retenus : l'acompte ainsi que les différents frais déjà engagés pour les frais de dossier et de Réservation .

PIECES OBLIGATOIRES :

à fournir au plus tard le 27 JANVIER 2021

- ⇒ La fiche d'inscription à la structure remplie et signée
- ⇒ La fiche d'inscription au séjour remplie et signée
- ⇒ Le solde du paiement (même si les encaissements sont différés)
- ⇒ Une copie de l'attestation d'assurance maladie
- ⇒ Une copie de l'assurance couvrant pour l'activité ski